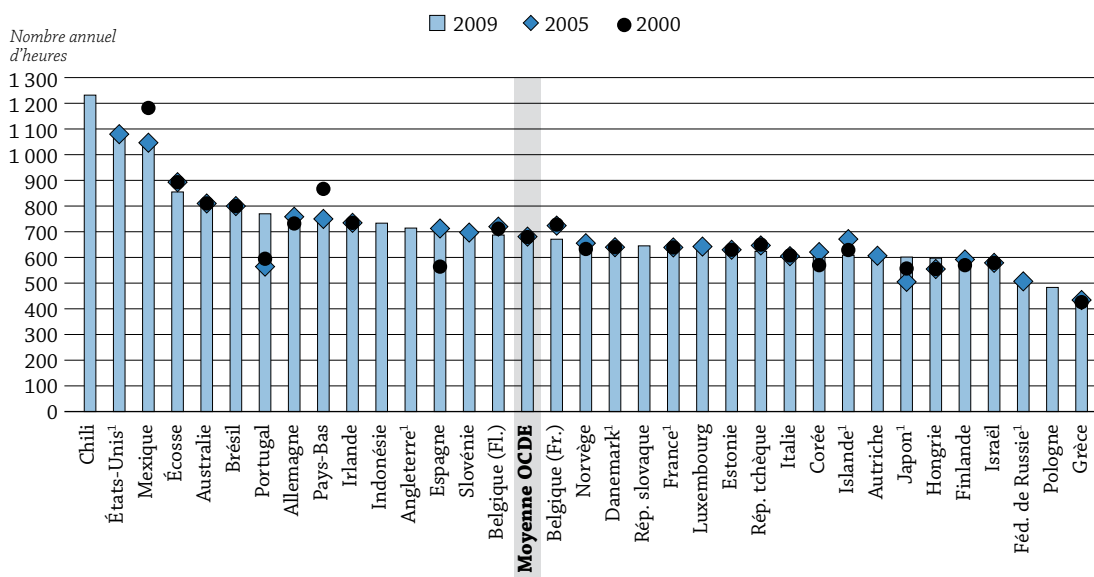


QUEL EST LE TEMPS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS ?

- Dans les établissements publics, les enseignants donnent, en moyenne et par an, 779 heures de cours dans l'enseignement primaire, 701 heures de cours dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et 656 heures de cours dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
- Le nombre moyen d'heures de cours est resté en grande partie inchangé entre 2000 et 2009 à tous les niveaux d'enseignement.

Graphique D4.1. Nombre annuel d'heures d'enseignement dans le premier cycle de l'enseignement secondaire en 2000, 2005 et 2009

Nombre annuel statutaire d'heures d'enseignement dans les établissements publics



1. Nombre réel d'heures d'enseignement.

Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre annuel d'heures d'enseignement dans le premier cycle de l'enseignement secondaire en 2009.

Source : OCDE. Données relatives à l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Tableau D4.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932468913>

■ Contexte

Bien que le temps de travail et le temps d'enseignement réglementaires ne déterminent qu'en partie la charge de travail des enseignants, ils permettent de mieux comparer les exigences des pays envers leurs enseignants. Combiné avec la taille moyenne des classes (voir l'indicateur D2) et le salaire des enseignants (voir l'indicateur D3), cet indicateur décrit plusieurs aspects essentiels de la vie professionnelle des enseignants. Le nombre d'heures de cours et l'importance des activités autres que l'enseignement sont des aspects majeurs des conditions de travail, qui peuvent être déterminants pour l'attractivité du métier d'enseignant.

La part du temps de travail consacrée à l'enseignement permet d'évaluer le temps réservé à d'autres activités, comme la préparation des cours, la correction des copies, la formation continue et les réunions de travail. Si les enseignants doivent passer une grande partie de leur temps de travail à donner cours, il est possible qu'ils aient moins de temps à consacrer à la préparation des leçons et à l'évaluation des élèves.

Comme la taille des classes et le taux d'encadrement (voir l'indicateur D2), le temps d'instruction prévu pour les élèves (voir l'indicateur D1) et le salaire des enseignants (voir l'indicateur D3), le temps que les enseignants consacrent à l'enseignement proprement dit a une incidence sur le budget que les pays doivent affecter à l'éducation (voir l'indicateur B7).

■ **Autres faits marquants**

- **Dans l'enseignement primaire, les enseignants donnent, en moyenne, 779 heures de cours par an dans les établissements publics.** Ils en donnent moins de 600 en Grèce, en Hongrie et en Pologne, mais plus de 1 000 au Chili, aux États-Unis et en Indonésie.
- **Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants donnent, en moyenne, 701 heures de cours par an dans les établissements publics.** Ils en donnent moins de 500 en Grèce et en Pologne, mais plus de 1 000 en Argentine, au Chili, aux États-Unis et au Mexique.
- **Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants donnent, en moyenne, 656 heures de cours par an dans les établissements publics.** Ils en donnent 377 au Danemark, mais 1 368 en Argentine.
- **La répartition du temps d'enseignement annuel des enseignants** par semaine et par jour varie considérablement d'un pays à l'autre. Le nombre moyen d'heures de cours à donner par jour varie donc sensiblement aussi. Ainsi, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants ne donnent pas plus de trois heures de cours par jour en Corée, en Fédération de Russie, en Grèce, au Japon et en Pologne, mais en donnent plus de cinq en Argentine, au Chili, aux États-Unis et au Mexique.
- **La réglementation du temps de travail des enseignants** varie sensiblement selon les pays. Les enseignants sont légalement tenus de travailler pendant un nombre d'heures déterminé par an dans la plupart des pays. Dans certains pays, toutefois, seul le nombre d'heures d'enseignement par semaine est spécifié, et le temps de travail hors enseignement (à l'école ou ailleurs) nécessaire par heure de cours peut faire l'objet d'estimations.

■ **Tendances**

Dans la plupart des pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, le temps d'enseignement est resté largement inchangé entre 2000 et 2009. Il a toutefois fortement évolué dans quelques pays. Il a diminué de plus de 30 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire au Danemark et a augmenté de plus de 25 % dans l'enseignement primaire en République tchèque et dans l'enseignement secondaire en Espagne et au Portugal.

Analyse

Nombre d'heures de cours dans l'enseignement primaire

Le nombre d'heures de cours que doit donner par an un enseignant type dans un établissement public varie selon les pays, tant dans l'enseignement primaire que secondaire. Il est généralement plus élevé dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire.

Dans l'enseignement primaire, les enseignants donnent moins de 600 heures de cours par an en Grèce, en Hongrie et en Pologne, au moins 900 aux États-Unis, en France, en Irlande et aux Pays-Bas, et plus de 1 200 au Chili et en Indonésie (voir le graphique D4.2 et le tableau D4.1).

La répartition du temps d'enseignement au cours de l'année varie selon les pays. En Espagne, par exemple, les enseignants doivent donner 880 heures de cours par an, soit 101 heures de plus que la moyenne de l'OCDE, mais ce nombre d'heures de cours est réparti sur un nombre de jours de cours inférieur à la moyenne : ils donnent 5 heures de cours en moyenne par jour, contre 4.2, en moyenne, dans les pays de l'OCDE. Par contraste, en Corée, les enseignants doivent donner un nombre très élevé de jours de cours – plus de cinq jours par semaine, en moyenne – dans l'enseignement primaire, mais ils ne donnent, en moyenne, que 3.8 heures de cours par jour. Le Chili et l'Indonésie offrent également un contraste intéressant. Le nombre d'heures de cours y est le plus élevé (1 232 et 1 255 heures, respectivement), mais les enseignants donnent 60 jours de cours de plus en Indonésie qu'au Chili. La différence entre ces deux pays s'explique par le nombre d'heures de cours par jour. Dans l'enseignement primaire, les enseignants donnent moins de jours de cours au Chili qu'en Indonésie, mais donnent 6.5 heures de cours par jour au Chili, contre 5 en Indonésie. Ils donnent une heure et demie de cours de plus par jour au Chili qu'en Indonésie. Cette différence s'ajoute à la variation importante du nombre de jours de cours par an entre les deux pays.

Dans l'enseignement primaire, le nombre d'heures de cours n'a guère évolué entre 2000 et 2009 dans la plupart des pays. Quelques pays font toutefois figure d'exception : dans l'enseignement primaire, le nombre d'heures de cours a augmenté de 11 % au Japon et de 28 % en République tchèque entre 2000 et 2009. En Écosse, le nombre d'heures de cours a diminué de 10 % dans l'enseignement primaire entre 2000 et 2009 (voir le tableau D4.2).

Nombre d'heures de cours dans l'enseignement secondaire

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les enseignants donnent 701 heures de cours par an dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Ils en donnent moins de 600 en Fédération de Russie, en Finlande, en Grèce, en Hongrie, en Israël et en Pologne, mais plus de 1 000 en Argentine, au Chili, aux États-Unis et au Mexique (voir le graphique D4.1 et le tableau D4.1).

Dans l'ensemble, le nombre d'heures de cours est moins élevé dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants sont légalement tenus de donner 656 heures de cours par an, en moyenne. Ils en donnent 377 au Danemark, mais au moins 800 au Brésil (800 heures), en Écosse (855 heures) et au Mexique (843 heures), et plus de 1 000 en Argentine (1 368), au Chili (1 232 heures) et aux États-Unis (1 051 heures) (voir le graphique D4.2 et le tableau D4.1).

Dans l'enseignement secondaire, comme dans l'enseignement primaire, le nombre annuel d'heures et de jours de cours varie grandement d'un pays à l'autre. Par voie de conséquence, le nombre moyen d'heures de cours que les enseignants doivent donner par jour varie sensiblement aussi selon les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, par exemple, les enseignants ne donnent, en moyenne, pas plus de trois heures de cours par jour en Corée, en Fédération de Russie, en Grèce, au Japon et en Pologne, alors qu'ils en donnent plus de cinq par jour aux États-Unis et au Mexique, et plus de six par jour en Argentine et au Chili.

De même, dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants ne donnent, en moyenne, pas plus de trois heures de cours par jour en Corée, au Danemark, en Fédération de Russie, en Finlande, en Grèce, en Israël, au Japon, en Norvège et en Pologne, mais plus de cinq par jour en Argentine,

au Chili et aux États-Unis. Le fait que les pauses entre les cours soient comptabilisées dans le temps d'enseignement dans certains pays, et pas dans d'autres, explique en partie ces différences.

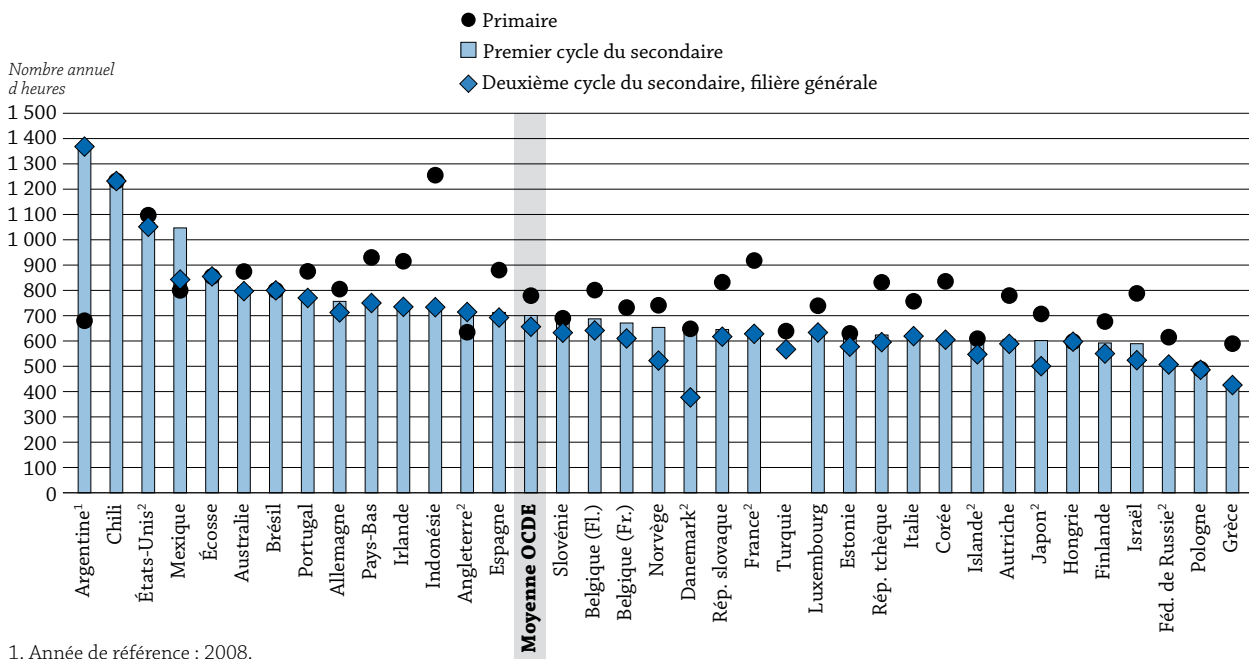
Entre 2000 et 2009, le temps d'enseignement a varié, le plus souvent à la hausse, dans le premier ou le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans une mesure égale ou supérieure à 5 % dans la moitié environ des pays de l'OCDE dont les données sont disponibles. Durant cette période, le nombre d'heures de cours a augmenté de plus de 25 % dans l'enseignement secondaire en Espagne et au Portugal (et même de 50 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire au Portugal). Par contraste, le temps d'enseignement a diminué de 33 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire au Danemark entre 2005 et 2009 (voir le tableau D4.2).

Variation du nombre d'heures de cours entre les niveaux d'enseignement

Dans la plupart des pays, les enseignants donnent plus d'heures cours par an dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire. En Corée, en France, en Grèce, en Israël et en République tchèque, les enseignants donnent au moins 30 % d'heures de cours de plus par an dans l'enseignement primaire que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Cet écart représente même 71 % en Indonésie. En revanche, entre ces deux niveaux d'enseignement, le nombre annuel d'heures de cours ne varie pas de plus de 3 % aux États-Unis et en Pologne, et ne varie même pas du tout au Brésil, au Chili, au Danemark, en Écosse, en Estonie, en Hongrie, en Islande et en Slovaquie. L'Angleterre, l'Argentine et le Mexique sont les seuls pays où le nombre d'heures de cours est plus élevé dans le premier cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire (voir le tableau D4.1 et le graphique D4.2).

Dans la plupart des pays, le nombre d'heures de cours par an est similaire dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Toutefois, les enseignants donnent au moins 20 % d'heures de cours de plus par an dans le premier cycle de l'enseignement secondaire que dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire au Japon, au Mexique et en Norvège. Cet écart est supérieur à 70 % au Danemark.

Graphique D4.2. Nombre annuel d'heures d'enseignement, selon le niveau d'enseignement (2009)
Nombre statutaire annuel d'heures d'enseignement dans les établissements publics



1. Année de référence : 2008.

2. Nombre réel d'heures d'enseignement.

Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre annuel d'heures d'enseignement dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Source : OCDE. Données relatives à l'Argentine et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Tableau D4.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932468932>

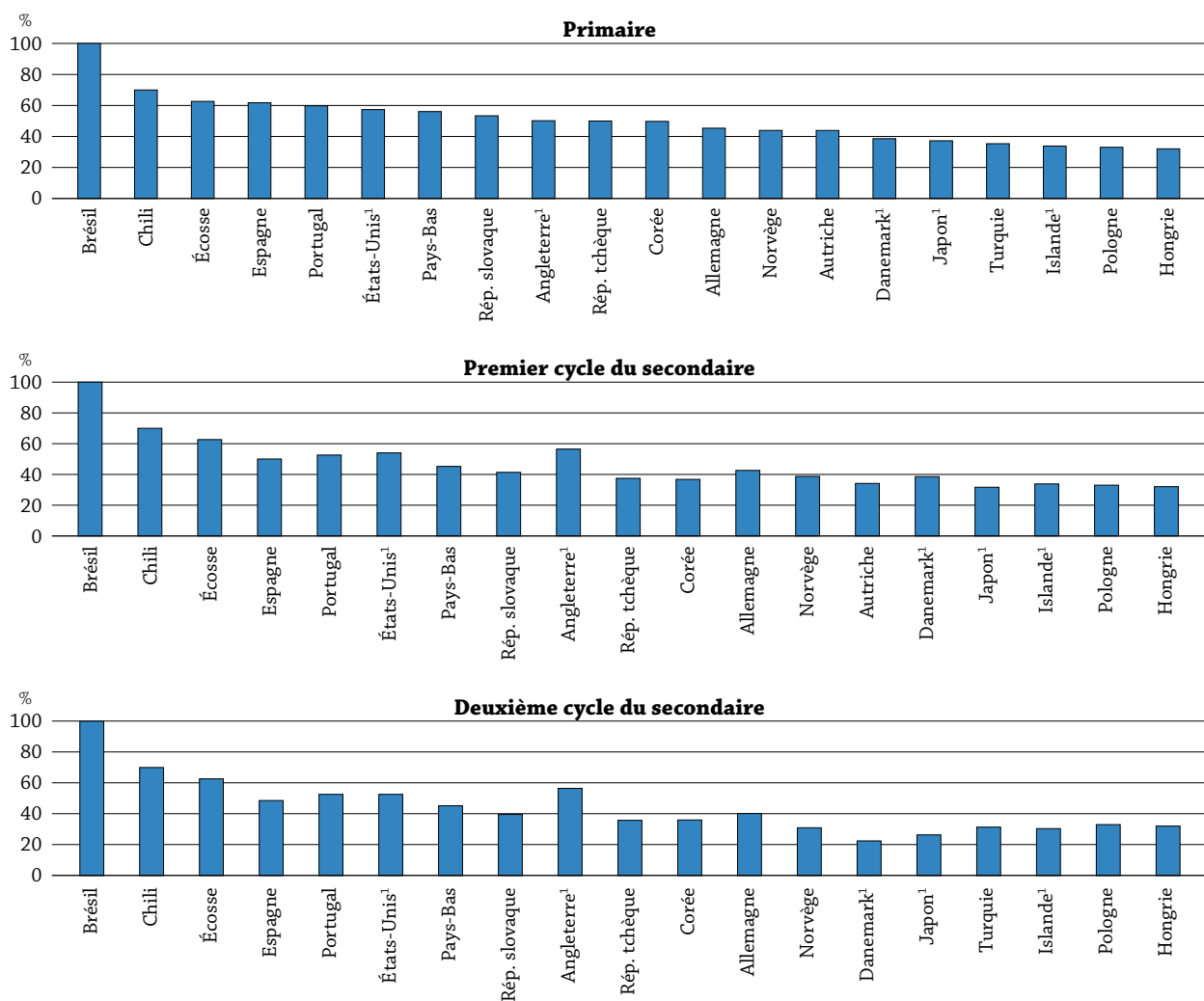
Temps de travail des enseignants

La réglementation du temps de travail des enseignants varie énormément d'un pays à l'autre. Dans certains pays, seul le nombre d'heures de cours est spécifié dans la réglementation, tandis que dans d'autres, le temps de travail global l'est également. Parfois, la réglementation définit aussi la répartition du temps de travail entre l'enseignement proprement dit et les autres activités.

Dans la plupart des pays, les enseignants sont légalement tenus de travailler pendant un certain nombre d'heures par semaine (enseignement proprement dit et autres missions) pour percevoir leur rémunération à temps plein. Dans ce cadre réglementaire, la répartition du temps de travail entre l'enseignement proprement dit et les autres activités varie selon les pays (voir le graphique D4.3). En règle générale, le nombre d'heures à consacrer à l'enseignement est spécifié (sauf en Suède). Toutefois, certains pays fixent également le temps que les enseignants doivent passer dans leur établissement.

Graphique D4.3. Part de l'enseignement dans le temps de travail des enseignants, selon le niveau d'enseignement (2009)

Pourcentage d'heures d'enseignement dans le temps de travail légal total



1. Temps réel d'enseignement et de travail.

Les pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage d'heures d'enseignement dans le temps de travail des enseignants du primaire.

Source : OCDE, Tableau D4.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932468951>

L'Angleterre, l'Australie, la Belgique (Communauté flamande, dans l'enseignement primaire), le Brésil, le Chili, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, Israël, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Turquie spécifient tous le temps que les enseignants doivent passer dans leur établissement, tant à enseigner qu'à se livrer à d'autres activités.

En Grèce, la législation prévoit une réduction du nombre d'heures de cours en fonction de l'ancienneté. Dans l'enseignement secondaire, les enseignants donnent 21 heures de cours par semaine en début de carrière, mais n'en donnent plus que 19 par semaine après 6 ans de carrière et 18 par semaine après 12 ans de carrière. Enfin, leur horaire se réduit à 16 heures de cours par semaine après 20 ans de carrière, soit plus de 25 % de moins que les enseignants en début de carrière. Toutefois, les enseignants doivent passer le reste de leur temps de travail dans leur établissement.

En Allemagne, en Autriche (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Corée, en Écosse, en Hongrie, au Japon, aux Pays-Bas, en Pologne et en République tchèque, le temps de travail annuel total des enseignants est spécifié, mais la répartition entre le temps de présence à l'école et le temps passé ailleurs ne l'est pas. Dans certains pays, la réglementation définit aussi le nombre d'heures qui doit être consacré à des activités autres que l'enseignement, sans toutefois préciser si ce temps doit être passé ou non dans l'établissement.

Part du temps de travail consacrée à d'autres activités que l'enseignement

Dans les 20 pays où le temps de travail total et le nombre d'heures de cours sont définis, le nombre d'heures de cours que les enseignants doivent donner représente moins de 40 % de leur temps de travail au Danemark, en Hongrie, en Islande, au Japon, en Pologne et en Turquie à tous les niveaux d'enseignement, mais 100 % de leur temps de travail au Brésil. Dans 12 pays, la part du temps de travail consacrée à d'autres activités que l'enseignement proprement dit est plus élevée dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire (voir le graphique D4.3).

En Belgique (Communauté française), en Fédération de Russie, en Finlande, en France, en Italie et en Slovénie, le temps que les enseignants doivent consacrer à des activités autres que l'enseignement n'est pas réglementé, ni dans l'enseignement primaire, ni dans l'enseignement secondaire, mais cela ne signifie pas qu'ils jouissent d'une liberté totale en la matière. En Autriche, les dispositions légales concernant le temps de travail des enseignants se fondent sur l'hypothèse que les tâches qui leur incombent (la préparation des leçons et des examens, la correction des devoirs et des copies, la surveillance des examens et les tâches administratives) représentent un temps de travail total de 40 heures par semaine. En Belgique (Communauté flamande), le nombre d'heures à consacrer à des activités autres que l'enseignement au sein de l'établissement est fixé par les établissements. En revanche, le temps qui doit être consacré à la préparation des leçons, à la correction des copies et des devoirs des élèves, etc., n'est pas réglementé. Le gouvernement se borne à spécifier le nombre minimum et maximum de cours (de 50 minutes) que les enseignants doivent donner par semaine à chaque niveau d'enseignement (voir le tableau D4.1).

Définitions

Le **nombre de jours de cours** correspond au nombre de semaines de cours multiplié par le nombre de jours de cours par semaine, déduction faite des jours de vacances pendant lesquels les établissements sont fermés.

Le **nombre de semaines de cours** correspond au nombre de semaines de cours, déduction faite des semaines de vacances.

Le **temps d'enseignement annuel** correspond au nombre d'heures de cours qu'un enseignant travaillant à temps plein donne par an à un groupe ou à une classe d'élèves conformément à la réglementation. En règle générale, il est calculé comme suit : le nombre annuel de jours de cours est multiplié par le nombre d'heures de cours qu'un enseignant donne par jour (abstraction faite du temps officiellement réservé aux pauses entre les cours ou séries de cours). Toutefois, certains pays fournissent des estimations du temps d'enseignement qui sont basées sur des résultats d'enquête. Dans l'enseignement primaire, les courtes pauses entre les leçons sont incluses si les enseignants sont responsables de leur classe pendant ce temps.

Le **temps de travail** correspond au nombre normal d'heures de travail d'un enseignant à temps plein et ne comprend pas les heures supplémentaires rémunérées. Selon la réglementation en vigueur dans chaque pays, le temps de travail comprend :

- soit uniquement les heures directement consacrées à l'enseignement ainsi qu'à d'autres activités scolaires concernant les élèves, notamment la correction des devoirs et des contrôles ;
- soit, d'une part, les heures directement consacrées à l'enseignement et, d'autre part, les heures consacrées à d'autres activités liées à l'enseignement, telles que la préparation des cours, l'orientation des élèves, la correction des devoirs et des copies, les activités de développement professionnel, les réunions avec les parents, les réunions de personnel et des tâches générales à caractère scolaire.

Le **temps de travail** à l'école correspond au temps que les enseignants sont censés passer dans leur établissement, que ce soit pour enseigner ou pour se livrer à d'autres activités.

Méthodologie

Les données se rapportent à l'année scolaire 2008-09 et proviennent de l'Enquête OCDE-INES de 2010 sur les enseignants et les programmes.

Lors de l'interprétation de la variation du temps d'enseignement entre les pays, il faut tenir compte du fait que le nombre d'heures de cours, tel qu'il est défini dans le présent indicateur, ne correspond pas nécessairement à la charge d'enseignement. Le nombre d'heures de cours représente une composante importante de la charge d'enseignement, mais la préparation et le suivi des leçons (y compris la correction des copies) sont également à prendre en considération dans les comparaisons de la charge d'enseignement. D'autres éléments pertinents, comme le nombre de matières enseignées, le nombre d'élèves pris en charge et le nombre d'années pendant lesquelles les enseignants s'occupent des mêmes élèves, interviennent aussi.

Des remarques spécifiques concernant les définitions et les méthodes appliquées dans chaque pays à propos de cet indicateur figurent à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Tableau D4.1. Organisation du temps de travail des enseignants (2009)

Nombre de semaines, de jours et d'heures d'enseignement, et temps de travail des enseignants pendant l'année scolaire, dans les établissements publics

	Nombre de semaines d'enseignement			Nombre de jours d'enseignement			Nombre d'heures d'enseignement			Temps de travail à l'école (en heures)			Temps de travail légal (en heures)		
	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire (filiale générale)	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire (filiale générale)	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire (filiale générale)	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire (filiale générale)	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire (filiale générale)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)
OCDE															
Australie	40	40	40	197	197	193	874	812	797	1 201	1 204	1 186	a	a	a
Autriche	38	38	38	180	180	180	779	607	589	a	a	a	1 776	1 776	a
Belgique (Fl.)	37	37	37	178	179	179	801	687	642	926	a	a	a	a	a
Belgique (Fr.)	38	38	38	183	183	183	732	671	610	a	a	a	a	a	a
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	40	40	40	191	191	191	1 232	1 232	1 232	1 760	1 760	1 760	1 760	1 760	1 760
Rép. tchèque	40	40	40	189	189	189	832	624	595	a	a	a	1 664	1 664	1 664
Danemark ¹	42	42	42	200	200	200	648	648	377	648	648	377	1 680	1 680	1 680
Angleterre ¹	38	38	38	190	190	190	635	714	714	1 265	1 265	1 265	1 265	1 265	1 265
Estonie	39	39	39	175	175	175	630	630	578	1 540	1 540	1 540	a	a	a
Finlande	38	38	38	188	188	188	677	592	550	a	a	a	a	a	a
France ¹	35	35	35	m	m	m	918	642	628	a	a	a	a	a	a
Allemagne	40	40	40	193	193	193	805	756	713	a	a	a	1 775	1 775	1 775
Grèce	36	32	32	177	157	157	589	426	426	1 140	1 170	1 170	a	a	a
Hongrie	37	37	37	181	181	181	597	597	597	a	a	a	1 864	1 864	1 864
Islande ¹	36	36	35	176	176	171	609	609	547	1 650	1 650	1 720	1 800	1 800	1 800
Irlande	37	33	33	183	167	167	915	735	735	1 036	735	735	a	a	a
Israël	43	42	42	183	176	176	788	589	524	1 069	802	704	a	a	a
Italie	39	39	39	172	172	172	757	619	619	a	a	a	a	a	a
Japon ¹	40	40	40	201	201	198	707	602	500	a	a	a	1 899	1 899	1 899
Corée	40	40	40	220	220	220	836	618	605	a	a	a	1 680	1 680	1 680
Luxembourg	36	36	36	176	176	176	739	634	634	900	828	828	a	a	a
Mexique	42	42	36	200	200	172	800	1 047	843	800	1 167	971	a	a	a
Pays-Bas	40	m	m	195	m	m	930	750	750	a	a	a	1 659	1 659	1 659
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Norvège	38	38	38	190	190	190	741	654	523	1 300	1 225	1 150	1 688	1 688	1 688
Pologne	37	37	37	181	179	180	489	483	486	a	a	a	1 480	1 464	1 472
Portugal	37	37	37	175	175	175	875	770	770	1 289	1 289	1 289	1 464	1 464	1 464
Écosse	38	38	38	190	190	190	855	855	855	a	a	a	1 365	1 365	1 365
Rép. slovaque	38	38	38	187	187	187	832	645	617	m	m	m	1 560	1 560	1 560
Slovénie	40	40	40	190	190	190	690	690	633	a	a	a	a	a	a
Espagne	37	37	36	176	176	171	880	713	693	1 140	1 140	1 140	1 425	1 425	1 425
Suède	a	a	a	a	a	a	a	a	a	1 360	1 360	1 360	1 767	1 767	1 767
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Turquie	38	a	38	180	a	180	639	a	567	870	a	756	1 808	a	1 808
États-Unis ¹	36	36	36	180	180	180	1 097	1 068	1 051	1 381	1 381	1 378	1 913	1 977	1 998
Moyenne OCDE	38	38	38	186	185	183	779	701	656	1 182	1 198	1 137	1 665	1 660	1 663
Moyenne UE21	38	38	37	184	181	181	755	659	628	1 124	1 108	1 078	1 596	1 594	1 580
Autres G20															
Argentine ²	36	36	36	170	171	171	680	1 368	1 368	m	m	m	m	m	m
Brésil	40	40	40	200	200	200	800	800	800	800	800	800	800	800	800
Chine	35	35	35	175	175	175	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	44	44	44	251	163	163	1 255	734	734	m	m	m	m	m	m
Féd. de Russie ¹	34	35	35	164	169	169	615	507	507	a	a	a	a	a	a
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

1. Temps réel d'enseignement et de travail.

2. Année de référence : 2008.

 Source : OCDE. Données relatives à l'Argentine et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Données relatives à la Chine : ministère de l'Éducation, *Notes relatives au programme expérimental d'instruction obligatoire*, 19 novembre 2001. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472295>

Tableau D4.2. Nombre annuel d'heures d'enseignement (2000, 2005-09)


Nombre statutaire annuel d'heures d'enseignement dans les établissements publics, selon le niveau d'enseignement en 2000, et de 2005 à 2009

	Primaire						Premier cycle du secondaire						Deuxième cycle du secondaire					
	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2000	2005	2006	2007	2008	2009
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
OCDE																		
Australie	882	888	884	877	873	874	811	810	818	815	812	812	803	810	817	813	810	797
Autriche	m	774	774	774	779	779	m	607	607	607	607	607	m	589	589	589	589	589
Belgique (Fl.)	826	806	797	806	810	801	712	720	684	691	695	687	668	675	638	645	649	642
Belgique (Fr.)	804	722	724	724	724	732	728	724	662	662	662	671	668	664	603	603	603	610
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	m	m	864	860	m	1 232	m	m	864	860	m	1 232	m	m	864	860	m	1 232
Rép. tchèque	650	813	854	849	849	832	650	647	640	637	637	624	621	617	611	608	608	595
Danemark ¹	640	640	648	648	648	648	640	640	648	648	648	648	560	560	364	364	364	377
Angleterre ¹	m	m	m	631	654	635	m	m	m	714	722	714	m	m	m	714	722	714
Estonie	630	630	630	630	630	630	630	630	630	630	630	630	578	578	578	578	578	578
Finlande	656	677	677	677	677	677	570	592	592	592	592	592	527	550	550	550	550	550
France ¹	907	918	910	914	926	918	639	639	634	632	644	642	611	625	616	618	630	628
Allemagne	783	808	810	806	805	805	732	758	758	758	756	756	690	714	714	714	715	713
Grèce	609	604	604	590	593	589	426	434	429	426	429	426	429	430	421	423	429	426
Hongrie	583	583	583	583	597	597	555	555	555	555	597	597	555	555	555	555	597	597
Islande ¹	629	671	671	671	671	609	629	671	671	671	609	609	464	560	560	560	560	547
Irlande	915	915	915	915	915	915	735	735	735	735	735	735	735	735	735	735	735	735
Israël	731	731	731	731	731	788	579	579	579	579	579	589	524	524	524	524	524	524
Italie	744	739	735	735	735	757	608	605	601	601	601	619	608	605	601	601	601	619
Japon ¹	635	578	m	705	709	707	557	505	m	600	603	602	478	429	m	498	500	500
Corée	865	883	864	848	840	836	570	621	588	612	616	618	530	605	596	599	604	605
Luxembourg	m	774	774	774	739	739	m	642	642	642	634	634	m	642	642	642	634	634
Mexique	800	800	800	800	800	800	1 182	1 047	1 047	1 047	1 047	1 047	m	848	843	843	848	843
Pays-Bas	930	930	930	930	930	930	867	750	750	750	750	750	867	750	750	750	750	750
Nouvelle-Zélande	985	985	985	985	985	m	968	968	968	968	968	m	950	950	950	950	950	m
Norvège	713	741	741	741	741	741	633	656	654	654	654	654	505	524	523	523	523	523
Pologne	m	m	m	m	513	489	m	m	m	m	513	483	m	m	m	m	513	486
Portugal	815	855	860	855	855	875	595	564	757	752	752	770	515	513	688	684	752	770
Écosse	950	893	893	855	855	855	893	893	893	855	855	855	893	893	893	855	855	855
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	832	m	m	m	m	m	645	m	m	m	m	m	617
Slovénie	m	697	697	682	682	690	m	697	697	682	682	690	m	639	639	626	626	633
Espagne	880	880	880	880	880	880	564	713	713	713	713	713	548	693	693	693	693	693
Suède	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Suisse	884	m	m	m	m	m	859	m	m	m	m	m	674	m	m	m	m	m
Turquie	639	639	639	639	639	639	a	a	a	a	a	a	504	567	567	567	567	567
États-Unis ¹	m	1 080	1 080	1 080	1 097	1 097	m	1 080	1 080	1 080	1 068	1 068	m	1 080	1 080	1 080	1 051	1 051
Moyenne OCDE	773	781	792	780	770	779	693	696	711	706	696	701	620	653	662	657	649	656
Moyenne des pays de l'OCDE dont les valeurs sont disponibles pour toutes les années de référence	764	772	773	770	771	771	679	681	684	683	685	684	609	625	618	616	622	623
Moyenne des pays de l'UE21 dont les valeurs sont disponibles pour toutes les années de référence	770	776	778	775	777	778	659	662	668	665	669	670	629	635	626	623	632	634
Autres G20																		
Argentine	m	m	m	m	680	m	m	m	m	m	1 368	m	m	m	m	m	1 368	m
Brésil	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	m	m	m	m	1 260	1 255	m	m	m	m	738	734	m	m	m	m	738	734
Féd. de Russie ¹	m	615	615	615	615	615	m	507	507	507	507	507	m	507	507	507	507	507
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

1. Temps réel d'enseignement et de travail.

Source : OCDE. Données relatives à l'Argentine et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472314>



Extrait de :
Education at a Glance 2011
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/eag-2011-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Quel est le temps de travail des enseignants ? », dans *Education at a Glance 2011 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2011-31-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.